



ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Commissariat aux comptes



**OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
DES BOUCHES DU RHONE**

Association Départementale O.C.C.E. 13

Association Loi 1901

Siège social : 1 boulevard de la Liberté

13001 MARSEILLE

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

A l'assemblée générale de l'association OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
DES BOUCHES DU RHONE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.C.C.E. 13 relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 6-SPECIFICITES COMPTABLES de l'annexe des comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- En ce qui concerne les estimations comptables, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restants à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs.

- Concernant les règles et méthodes comptables, les comptes qui vous sont présentés résultent de la prise en compte de la totalité des « comptes rendus financiers » des coopératives scolaires.

Nous nous sommes assurés que la mise en œuvre des préconisations d'organisation comptable de la Fédération Nationale de l'O.C.C.E., décrites dans l'annexe paragraphe 6 « Spécificités comptables », n'est pas de nature à altérer de façon significative l'image fidèle des comptes.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 janvier 2021 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 14 janvier 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the top, identifying Stéphane ALBOUY.

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Stéphane ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTE DE RESULTAT 2019-2020

CHARGES (consolidé)	EXERCICE	EXERCICE	PRODUITS (consolidé)	EXERCICE	EXERCICE
	2019-2020	2018-2019		2019-2020	2018-2019
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de produits pour cession	1 275 066,60	1 506 453,67	Production vendue(biens et services)	1 712 387,08	3 173 238,11
Variation de stocks/ produits pour cession	585,50	444,60	ventes de marchandises	1 989 864,44	2 469 401,07
Achats de matières premières			TOTAL 1	3 702 251,52	5 642 639,18
Autres achats et charges externes	4 480 833,17	7 990 865,49	Autres Produits		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 112,83	8 541,66	Subventions d'exploitation	1 031 836,24	1 783 499,58
Salaire et traitements	71 803,85	76 548,31	Reprises sur provisions et transfert de charges	135 166,94	149 367,80
Charges sociales	25 343,28	28 681,95	Autres Produits	2 091 311,16	2 701 523,20
Dotations aux amortissement et provisions	338 668,44	371 589,77	TOTAL 2	3 258 314,34	4 634 390,58
Autres charges	297 411,80	570 050,28	Produits financiers		
TOTAL 1	6 497 825,47	10 553 175,73	Produits financiers, bancaires et assimilés		
Charges financières			Produits nets/ cessions Valeurs mobilières	42 990,17	38 509,18
Frais financiers, bancaires et assimilés	0,00	0,00	TOTAL 3	42 990,17	38 509,18
Dotations aux provisions financières			Produits exceptionnelles		
TOTAL 2	0,00	0,00	Produits exceptionnels s/ opération de gestion	436 571,51	620 383,08
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels s/ opération de capital		
Charges exceptionnelles s/ opération de gestion	296 358,76	195 177,89	TOTAL 4	436 571,51	620 383,08
charges exceptionnelles s/ opération de capital			Resultat de l'exercice (Perte)		
TOTAL 3	296 358,76	195 177,89	TOTAL CHARGES	7 440 127,54	10 935 922,02
Resultat de l'exercice (bénéfice)	645 943,31	187 568,40	TOTAL PRODUITS	7 440 127,54	10 935 922,02

ANNEXE AU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Annexe du bilan consolidé avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020 dont le total est de 5 255 349.25 € et du compte de résultat de l'exercice qui dégage un bénéfice de 645 943.31 €.

Remarque : Le résultat excédentaire de 645 943.31 € se décompose en un bénéfice de 17 746.44€ pour l'activité du siège et d'un bénéfice de 628 196.87€ pour le cumul des résultats des coopératives d'écoles.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

L'association départementale OCCE 13 a pour objet de « permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (*regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative*) qu'elle regroupe ».

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actifs dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable, font l'objet d'une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

2. Évènement significatif de l'exercice :

Pour le cumul des coopératives d'écoles, le résultat excédentaire s'explique par l'impact de la COVID-19 sur les séjours pédagogiques.

En effet, quelques coopératives sont en difficultés financières, suite à l'annulation des séjours prévus au cours de l'année scolaire. Les acomptes versés aux prestataires n'ont pas été remboursés par les structures (le délai légal les autorisant à attendre 18 mois), il convenait tout de même de rembourser les familles concernées par l'annulation de ces séjours.

Pour faire face à ces difficultés, le siège de l'association est venu en aide à ces coopératives en leur octroyant un prêt en attendant les remboursements ultérieurs de ces acomptes.

Au-delà de ces éléments, ce résultat s'explique également par le fait que la plupart des coopératives a pu collecter la participation volontaire des parents, et pour beaucoup d'entre elles réaliser les

photos de classe qui dégagent un bénéfice important au sein de la coopérative mais n'ont pas dépensé l'argent collecté dans les projets de mars à août (sortie de fin d'année, paiement bus...).

Il s'agit donc là d'une situation exceptionnelle entièrement liée à la crise sanitaire inédite. Il serait bien délicat d'interpréter les chiffres de cet exercice pour se projeter dans le futur.

3. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Tableau des variations des immobilisations brutes

	1/09/19	Acquisitions	Diminutions	31/08/20
Logiciels informatiques	6 213.26	98.00	0	6 311.26
Terrains				
Constructions	124 080.15	695.20	388.92	124 386.43
Matériel d'activités				
Autres immobilisations corporelles	30 492.84	1262.48	229.00	31 526.32
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	160 786.25	2055.68	617.92	162 224.01

- Tableau des variations des amortissements

Amortissements	01/09/19	Dotations	Reprise	31/08/20
Logiciels informatiques	6 213.26	30.89		6 244.15
Terrains				
Constructions	72 747.44	2 461.30	388.92	74 819.82
Matériel d'activités				
Autres immobilisations corporels	28 928.59	1 098.11	229.00	29 797.70
Total	107 889.29	3 590.30	617.92	110 861.67

Immobilisations financières

Les immobilisations financières à la date de clôture sont de 15 651.21 €

- participation à la construction prêt UNICIL : 15 126.21 €
- part Casden émetteur prêt : 493.00 €
- part sociale ouvaton : 32.00 €

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures à céder aux coopératives et foyers coopératifs adhérents du département. Ils sont évalués selon la méthode « *premier entré, premier sorti* » et s'élèvent à 2 051.02 €

Avances et acomptes versés : Néant

Autres créances : 3054.95 € (éléments principaux)

- Subventions Etat : 1320.00 €
- Subvention CAF : 1 200.00 €

Prêts aux coopératives : 43 343.00€

Valeurs mobilières de placement: Néant

Disponibilités siège : (éléments principaux)

- Banque Populaire : 397 291.75 €
 - Crédit Mutuel : 481.02 €
 - Crédit Agricole : 112 743.88 €
 - Livret A : 79 527.40 €
 - Livret Fidélies: 208 714.87 €
 - Banque postale : 24 090.47 €
- Soit un total des disponibilités de 822 985.93 €

Disponibilités coopératives :

- Banque : 4 255 659.28 €
 - Caisse : 50 885.68 €
- Soit un total des disponibilités de 4 306 544.96 €

Charges constatées d'avances : 10 689.11 € (éléments principaux)

- Subvention Mairie Ensues : 7 100.00 €
- Taxe foncière : 925.67 €
- Logiciel Sage : 1 698.18 €
- Neopost : 175.88 €
- Syndic d'Agostino : 178.08 €

4. NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Fonds propres et report à nouveau :

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association et du résultat de l'exercice. Conformément au plan comptable OCCE, le résultat du siège départemental au titre de l'exercice précédent a été affecté aux fonds associatifs dans son intégralité.

Le report à nouveau siège est de 33 956.39 €

Subvention d'investissement : Néant

Provisions pour risques, charges et fonds dédiés siège :

Comptes	01/09/19	Affectation	Dotations	Reprises	31/08/20
Provisions pour risques et charges	10 000.00			10 000.00	0
Fonds dédiés sur clôture de compte	1 718.75	0	0	1718.75	0
Total	11 718.75	0	0	11 718.75	0

Emprunts et dettes assimilés 527.58 €:

- Fédération OCCE : 527.58 €

Avances et acomptes reçus : Néant

Fournisseurs et comptes rattachés :

- Fournisseurs et comptes rattachés : 211.82 €

Dettes fiscales et sociales 11 924.58 € (éléments principaux) :

- Retraite : 652.13 €
- Urssaf : 2 308.00 €
- Etat impôts/taxes tiers : 2 777.00€
- Formation continue : 936.88 €
- Provision congés payés : 3250.68 €

Autres dettes 16 325.46 € (éléments principaux):

- Honoraire : 11 156.40 €
- Taxe habitation : 2 431.33 €
- Subvention affectée aux coopératives : 2520.00 €

Produits constatés d'avance : 7 100.00 €

- Subvention Mairie Ensues : 7 100.00 €

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Cotisations :

Nombre de coopérateurs au 31 août 19	167 822
Cotisation nationale par coopérateur	1.13
Cotisation départementale par coopérateur	0.81
Cotisation union régionale par coopérateur	0.01
Cotisations versées à la fédération	189 638.66
Cotisations versées à l'union régionale basé sur effectif n-1	1 679.98

Ventes aux coopératives et autres OCCE :

Nature	Exercice 18/19	Exercice 19/20
Livre de bibliothèque	7 145.00	5 745.00
Livre divers	736.40	1 338.00
Cahier de comptabilité	165.00	95.00
Cahier de classe	12.00	6.00
Abonnement A & E	171.00	190.00
Total	8 229.40	7374.00

Subvention d'exploitation :

Subventions Etat	24 800.00
Subventions CAF	3 890.00
Autres organismes sociaux	29 212.00
Total	57 902.00

Charges exceptionnelles :

Au 31/08/20 pour le siège elles s'élèvent à : 10.33€

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels pour le siège s'élèvent à 286.99 €

6. AUTRES INFORMATIONS

Engagement de crédit-bail :

La redevance de crédit-bail (photocopieurs et imprimante) Hexapage s'élève pour l'exercice 19/20 à 3 494.28 € et l'OCCE 13 est engagé jusqu'au 01/01/2022.

Effectif salarié de l'association ou la fédération et travaillant dans l'association au 31 Aout :

Type de contrat	Exercice 18/19	Exercice 19/20
Personnel détaché par la fédération	1	1
Régime général	2	2
Total	3	3

Mise à disposition et bénévolat :

Le bénévolat n'a pas été valorisé. Il ne peut être estimé compte tenu de la complexité et de la multiplicité des interventions.

7. SPECIFICITES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées pour l'élaboration des états financiers de l'association (siège départemental, coopératives scolaires et foyers coopératifs) sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'OCCE.

Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs :

Les coopératives tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement.

- les immobilisations sont comptabilisées directement en charges
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas valorisés
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés
- la part des subventions non utilisée au 31 août 2020 est passée en fonds dédiés.
- les prêts consentis aux coopératives ont été comptabilisé en compte 168 .

Méthodes comptables appliquées par le siège départemental :

- Le siège départemental tient une comptabilité d'engagement : les éventuels charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance sont pris en compte pour l'établissement des comptes annuels.
- Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties.
- Les éventuels stocks de fin d'exercice sont valorisés à l'actif du bilan.

8. NOTES COMPLEMENTAIRES

Fonds associatifs : 861 345.29 €. Il concerne exclusivement le siège départemental.

Report à nouveau : 3 581 011.81 € Il s'agit des résultats antérieurs cumulés par les coopératives et foyers coopératifs consolidés et le siège.

Fonds dédiés coopératives : 130 959.40 €.

Résultat de l'exercice : bénéfice de 645 943.31€. Il résulte d'un bénéfice de 17 746.44 € sur le siège départemental et un bénéfice à hauteur 628 196.87€ pour les coopératives.

Autres créances : 46 064.68 €, il concerne le siège à hauteur de 3 054.95€ et 43 009.73€ les coopératives

Autres dettes : 16 325.46 €

Disponibilités : 5 129 530.89 € dont 822 985.93 € pour le siège.

9. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation aux amortissements et aux provisions : 338 668.44€ correspondant essentiellement à la dotation aux amortissements du siège et à la part des subventions non consommées au 31/08/20. Aucune provision n'est constatée sur les coopératives, cependant il est porté à cette rubrique le compte 68 budget gros équipement acquis par les coopératives.

Total des produits : 7 440 127.54 € après élimination des mouvements réciproques. Ils concernent à hauteur de 494 644.14 € le siège départemental et de 7 397 875.53 € les 1146 coopératives avant élimination des mouvements réciproques.

Total des charges : 6 794 184.23 € après élimination des mouvements réciproques. Elles concernent à hauteur de 476 897.70 € le siège départemental et de 6 769 678.66 € les 1146 coopératives avant élimination des mouvements réciproques.

10. AUTRES INFORMATIONS

Afin de mieux appréhender les relations (financières mais aussi liées aux aides apportées, au contrôle interne mis en place, etc....) entre le siège départemental et les coopératives et foyers coopératifs qui lui sont rattachés, les informations suivantes sont fournies :

- Le nombre de comptes rendus financiers de coopératives exploités est de 1146 soit la totalité.
- Une formation comptable sur le bilan financier a été proposée aux mandataires qui le désiraient au siège de l'OCCE.
- Notre animateur départemental s'est également déplacé dans les écoles pour récupérer les comptes rendus non envoyés malgré les relances et contrôler à la demande des équipes ou parents certaines coopératives.

BILAN EXERCICE 2019-2020

	ACTIF (siège)	2019-2020			2018-2019		PASSIF (siège)	EXERCICE	EXERCICE
		BRUT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	NET				2019-2020	2018-2019
Actif immobilisé	Immobilisation					Fonds propres	Capitaux propres		
	Frais d'établissement						Fonds associatifs	861 345,29	861 504,76
	Concessions, brevets et licences	6 311,26	6 244,15	67,11	0,00		Réserve légale	0,00	0,00
	Terrain						Report à nouveau	33 956,39	33 956,39
	Construction	124 386,43	74 819,82	49 566,61	51 332,71		Résultat de l'exercice	17 746,44	-159,47
	Installations techniques matériels						Subvention d'investissement	0,00	0,00
	Autres immobilisations	31 526,32	29 797,70	1 728,62	1 564,25		Provisions réglementées	0,00	0,00
	Immobilisation en cours						TOTAL 1	913 048,12	895 301,68
Immobilisation financière	15 651,21	0,00	15 651,21	15 651,21	Provisions	Provisions			
TOTAL 1	177 875,22	110 861,67	67 013,55	68 548,17		Provisions pour risques et charges	0,00	10 000,00	
						TOTAL 2	0,00	10 000,00	
Actif circulant	Stocks et en-cours					Fonds dédiés	Fonds dédiés	0,00	1 718,75
	Marchandises	2 051,02		2 051,02	2 636,52		TOTAL 3	0,00	1 718,75
	avance et aptes versés	0,00		0,00	0,00		Dettes	Dettes	
	Créances					Emprunt et dettes		527,58	761,88
	Clients	0,00		0,00	0,00	Fournisseurs et cptes rattachés		211,82	309,10
	Autres Créances	38 365,81	35 310,86	3 054,95	18 945,26	Dettes fiscales et sociales		11 924,58	13 248,17
	Prêts aux coopératives	43 343,00		43 343,00		Autres dettes	16 325,46	31 968,40	
	Valeurs mobilières de placements					TOTAL 4	28 989,44	46 287,55	
Disponibilités					epite régular	Produits constatés d'avance	7 100,00	12 540,00	
TOTAL 2	906 745,76	35 310,86	871 434,90	881 363,51					
epite régular	Charges constatées d'avance	10 689,11		10 689,11	15 936,30				
	TOTAL ACTIF	1 095 310,09	146 172,53	949 137,56	965 847,98	TOTAL PASSIF	949 137,56	965 847,98	

Le Président
Jacques Balouzat

Le Trésorier
Gérard Cibella

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2019-2020

CHARGES (siège)	EXERCICE	EXERCICE	PRODUITS (siège)	EXERCICE	EXERCICE
	2019-2020	2018-2019		2019-2020	2018-2019
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de produits pour cession	4 767,00	5 967,00	Production vendue(biens et services)	13,00	414,12
Variation de stocks/ produits pour cession	585,50	444,60	ventes de marchandises	7 374,00	8 229,40
Achats de matières premières					
Autres achats et charges externes	292 000,71	283 914,64	TOTAL 1	7 387,00	8 643,52
Impôts, taxes et versements assimilés	8 112,83	8 541,66	Autres Produits		
Salaire et traitements	71 803,85	76 548,31	Subventions d'exploitation	57 902,00	87 872,00
Charges sociales	25 343,28	28 681,95	Reprises sur provisions et transfert de charges	11 718,75	2 910,59
Dotations aux amortissement et provisions	3 590,30	3 775,92	Cotisation et assurance	374 344,23	375 271,18
Autres charges	70 683,90	106 053,20	Autres Produits	15,00	15,00
TOTAL 1	476 887,37	513 927,28	TOTAL 2	443 979,98	466 068,77
Charges financières			Produits financiers		
Frais financiers, bancaires et assimilés	0,00	0,00	Produits financiers, bancaires et assimilés	42 990,17	38 509,18
Dotations aux provisions financières			Produits nets/ cessions Valeurs mobilières		
TOTAL 2	0,00	0,00	TOTAL 3	42 990,17	38 509,18
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnelles		
Charges exceptionnelles s/ opération de gestion	10,33	10,26	Produits exceptionnels s/ opération de gestion	286,99	556,60
charges exceptionnelles s/ opération de capital			Produits exceptionnels s/ opération de capital		
TOTAL 3	10,33	10,26	TOTAL 4	286,99	556,60
Résultat de l'exercice (bénéfice)	17 746,44	0,00	Resultat de l'exercice (Perte)	0,00	159,47
TOTAL CHARGES	494 644,14	513 937,54	TOTAL PRODUITS	494 644,14	513 937,54